

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 6 Janvier 2011, une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions SAMIR.

**Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :**

- Nombre maximum d'actions à détenir : 594 983 actions, soit 5% du capital;
- Prix maximum d'achat : 880 DH ;
- Prix minimum de vente : 550 DH ;
- Durée du programme : 18 mois, du 31 Janvier 2011 au 31 Juillet 2012.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 21 Janvier 2011.

Un extrait de la notice d'information sera publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information visée par le CDVM est remise ou adressée sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Elle est, en outre, tenue à la disposition du public au siège de SAMIR et à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, elle sera disponible sur le site du CDVM : [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/001/2011

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières